



Décision n° 2023-0507
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 27 février 2023
renouvelant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Keyyo

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Keyyo reçu le 23 février 2023, sollicitant le renouvellement de l'attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 27 février 2023, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 27 février 2025, à la société Keyyo (Siren : 390 081 156) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Numéros polyvalents	01 80 40	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	01 80 41	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	01 80 42	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	01 80 43	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	01 80 44	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	01 80 45	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	02 49 49	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	03 62 29	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	03 68 93	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	04 13 35	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	04 69 98	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	05 31 50	2021-0344	Métropole
Numéros polyvalents	05 33 10	2021-0344	Métropole
Numéros spéciaux à tarification gratuite	08 05 03	2003-0538	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 03	2003-0538	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 21 03	2003-0538	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 67	2003-0538	National
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 92 43	2003-0538	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 00 77	2021-0344	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 02 85	2021-0344	National

Article 2. La société Keyyo acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Keyyo et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 27 février 2023

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales